

Soumission au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées concernant son étude des stratégies de réduction de la pauvreté

Au sujet de l'Alberta Poverty Reduction Network

Créé en 2015, l'Alberta Poverty Reduction Network (Réseau de l'Alberta pour la réduction de la pauvreté [APRN]) se compose de membres provenant d'organisations et de municipalités de la province qui sont déterminées à élaborer et à soutenir des stratégies axées sur la réduction de la pauvreté. L'APRN fait la promotion de stratégies de réduction de la pauvreté auprès de tous les ordres de gouvernement, et il s'efforce, grâce au partage de l'information et des pratiques exemplaires et de la réalisation de diverses activités, de mobiliser les parties concernées afin d'unir leur voix concernant la réduction de la pauvreté en Alberta.

Sommaire

La pauvreté touche trop de gens parmi nous. De nos jours, environ un Canadien sur sept vit dans la pauvreté¹. La proportion d'enfants démunis est encore plus importante : près d'un enfant sur cinq². Les personnes vivant dans la pauvreté sont aux prises avec des problèmes de santé, ont une moins bonne qualité de vie, souffrent d'exclusion et de discrimination sociale et ont des choix et des perspectives d'avenir moindres. De surcroît, la pauvreté a des répercussions sur nos collectivités. Selon les estimations, la pauvreté coûte aux Albertains entre 7,1 et 9,5 milliards de dollars par année – soit environ 4 % du PIB provincial en 2010³. À l'échelle nationale, ce chiffre peut atteindre 30,5 milliards de dollars par année⁴.

Il faut mettre en place des stratégies globales auxquelles participent tous les ordres de gouvernement si nous souhaitons endiguer ce problème. Il est encourageant de voir que le gouvernement fédéral prend des mesures concrètes pour élaborer et mettre sur pied une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. L'intention du gouvernement du Canada de consulter les provinces, les territoires, les municipalités, les groupes de parties prenantes et les citoyens canadiens pour ce qui est de cette stratégie est particulièrement louable. Nous avons hâte d'y apporter notre contribution.

Nous avons également le plaisir de contribuer à l'étude des stratégies de réduction de la pauvreté lancée par le Comité. Les recommandations mises de l'avant dans cette soumission reflètent le savoir-faire des membres de l'APRN et ciblent les quatre secteurs qui orientent l'étude du Comité. Nos recommandations sont les suivantes :

1. Logement

S'assurer que la stratégie nationale en matière de logement inclut un financement prévisible et à long terme pour le logement abordable, les programmes de subvention au logement locatif, la recherche et l'innovation.

2. Éducation et formation

Renforcer les programmes de formation des compétences qui offrent des occasions aux personnes sous-représentées au sein de la main-d'œuvre ou qui font face à des obstacles à l'emploi.

3. Programmes de transfert de droit et d'épargnes gouvernementaux

Faire des programmes d'épargne gouvernementaux une partie intégrante d'une stratégie d'autonomisation financière globale

a. Faire intensément la promotion des REEE et du Bon d'études canadien

b. Réduire les obstacles s'opposant à la constitution d'un patrimoine et soutenir la création de programmes de constitution d'un patrimoine

4. Communautés locales

Intégrer les approches relatives à l'économie sociale et au développement économique communautaire aux initiatives de réduction de la pauvreté

a. Soutenir les objectifs de formation des compétences et réduire la pauvreté par l'entremise d'accords sur les infrastructures

b. Faire connaître des exemples de réussite dans le domaine du transport en commun abordable et favoriser la reproduction des modèles de réussite

Les membres de l'APRN suivants appuient cette soumission :

Calgary Urban Project Society

Ville de Leduc

Debbie Posey, gestionnaire du bien-être de la collectivité, Ville d'Okotoks

End Poverty Edmonton

FCSS Association of Alberta

Lacombe & District FCSS

Momentum

Municipalité régionale de Wood Buffalo

Vibrant Communities Calgary

1. Logement

S'assurer que la stratégie nationale en matière de logement inclut un financement prévisible et à long terme pour le logement abordable, les programmes de subvention au logement locatif, la recherche et l'innovation.

Le logement est un droit de la personne fondamentale; malgré cela, beaucoup de Canadiens éprouvent des difficultés à avoir accès à un logement sûr et adéquat. Selon la Banque du Canada, les prêts hypothécaires comptent pour 68 % des dettes totales des ménages. Un locataire sur cinq consacre plus de 50 % de son revenu au loyer⁵. Nous voyons d'un bon œil la décision prise par le gouvernement fédéral d'entreprendre l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement. Cette stratégie est particulièrement cruciale pour ceux qui doivent surmonter des obstacles au logement, notamment les sans-abri chroniques, les personnes en proie à des maladies mentales ou des invalidités physiques, les personnes aux prises avec des dépendances, les Autochtones et les immigrants, les victimes de traumatisme et les chefs de famille monoparentale.

La stratégie nationale en matière de logement sera véritablement efficace si elle rassemble le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires, les municipalités, les entreprises et le secteur à but non lucratif. La stratégie doit comprendre :

- un financement soutenu pour le logement abordable (c.-à-d. qui ne se limite pas aux fonds consacrés par le budget de 2016);
- un financement prévisible et à long terme pour les programmes de subvention au logement locatif;
- un financement continu pour la recherche axée sur l'innovation dans la conception du logement;
- le soutien aux coopératives de logement, qui représentent une approche viable pour ce qui est du logement abordable.

2. Éducation et formation

Renforcer les programmes de formation des compétences qui offrent des occasions aux personnes sous-représentées au sein de la main-d'œuvre ou qui font face à des obstacles à l'emploi.

Les programmes de formation des compétences offrent des occasions aux personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui ont un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté de quitter l'aide sociale ou les emplois à bas salaire et de nouer des liens plus solides avec le marché du travail. De tels programmes aident les gens concernés à atteindre leurs objectifs et à contribuer à long terme à l'économie.

L'amélioration et la bonification des ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT) vont contribuer à soutenir la formation des compétences et la formation en emploi pour les Canadiens vulnérables. La Subvention canadienne pour l'emploi (SCE), tout particulièrement, ne bénéficie pas à ceux qui sont confrontés à des obstacles dans le domaine de l'emploi. Par exemple, en Alberta, 98 % des fonds de la SCE sont consacrés aux personnes qui travaillent déjà. En outre, les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi (EFCE) nécessitent une proportion croissante de transfert de fonds à la SCE. Cette affectation mandatée détourne des fonds de programmes existants, pour lesquels la demande excède déjà l'offre. En même temps, les formules qui déterminent le montant de financement fédéral attribué à chaque province ne le font pas en fonction des besoins ni de la proportionnalité. Il en découle que certaines provinces, comme l'Alberta, ne reçoivent pas un montant équitable. Par exemple, en vertu de l'Entente sur le développement du marché du travail, l'Alberta reçoit le montant le plus bas, parmi toutes les provinces, par personne sans emploi, soit 739 \$⁶. La province a donc encore plus de mal à répondre aux besoins en formation.

Le gouvernement fédéral peut renforcer les occasions de formation pour les Canadiens vulnérables dans des provinces comme l'Alberta. Les mesures initiales pourraient comprendre :

- modifier les EFCE et démanteler le programme de la SCE;
- revoir les formules qui servent à déterminer les montants de transfert fédéral afin d'assurer une plus grande équité entre les provinces.

Les rapports de [Momentum](#) et du [Centre Mowat](#) traitent des points à considérer en vue de la modification des ETMT et de l'élaboration de programmes de formation des compétences plus solides.

3. Programmes de transfert de droit et d'épargne gérés par le gouvernement

Faire des programmes d'épargne gouvernementaux une partie intégrante d'une stratégie d'autonomisation financière globale

Selon Prospérité Canada, l'autonomisation financière consiste à aider les personnes à faible revenu à participer au système financier et à s'y sentir incluses, et comprend des interventions qui aident les Canadiens à faible revenu à accroître leur revenu, à améliorer leur cote de crédit, leur épargne et leur niveau d'endettement, ainsi qu'à se constituer un patrimoine grâce à l'éducation, à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à de meilleures conditions de logement⁷. Pour avoir plus d'information sur l'autonomisation financière, cliquer [ici](#).

Le gouvernement du Canada peut soutenir l'autonomisation financière par les moyens suivants :

a. Faire intensément la promotion des REEE et du Bon d'études canadien

Le financement de l'éducation postsecondaire qui se fait sous forme de subventions et auquel sont admissibles les enfants en bas âge, comme le Bon d'études canadien (BEC), peut aider à supprimer les obstacles à l'éducation supérieure auxquels sont confrontées les familles à faible revenu. [La recherche indique](#) que les régimes d'épargne-études comme le REEE facilitent l'épargne pour les études postsecondaires et se répercutent sur l'achèvement des études secondaires, le rendement scolaire et l'inscription à un programme d'études postsecondaires.

Malgré les avantages que présente le REEE, la cotisation à ce type de régime est faible parmi les familles à faible revenu, soit 30 %⁸. Le recours au BEC n'est pas meilleur, soit 29 %⁹, même si les fonds disponibles ne requièrent pas de cotisation personnelle. Les fonds du BEC non utilisés totalisent approximativement 3 milliards de dollars, une somme que plus de 1,5 million d'enfants pourraient utiliser pour poursuivre leurs études.

Le gouvernement du Canada a pris une première mesure pour faciliter l'accès aux études postsecondaires lorsqu'il a mentionné le recours accru au REEE et au BEC dans la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Le gouvernement fédéral pourrait également :

- réintroduire le programme Sensibilisation dans les communautés à l'épargne-études, qui a été supprimé par le gouvernement précédent, malgré des résultats probants;
- s'assurer que Service Canada inclut de l'information sur le BEC et le REEE lors de l'envoi des numéros d'assurance sociale aux nouveaux parents;
- introduire l'inscription et la réception automatiques concernant le REEE et le BEC¹⁰.

b. Réduire les obstacles s'opposant à la constitution d'un patrimoine et soutenir la création de programmes de constitution d'un patrimoine

Les personnes à faible revenu peuvent épargner, et elles le font lorsqu'elles ont accès aux soutiens dont elles ont besoin; cependant, il faut abattre les obstacles qui entravent l'épargne. Par exemple, les exigences en matière d'aide sociale peuvent empêcher les Canadiens de faire des économies en les forçant à liquider des actifs, comme l'expose [ce rapport](#).

Les [programmes de constitution de patrimoine](#) comme le compte [d'épargne de contrepartie](#), le REEE et le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) sont des composants clés des efforts d'autonomisation financière, et continuent de prendre de l'expansion au Canada avec le soutien du Programme de partenariats pour le développement social¹¹. Ces efforts méritent de recevoir des investissements supplémentaires et profiteraient notamment de la création de plateformes de partage des ressources. En outre, la mise en place d'un soutien communautaire accru, par l'entremise d'un programme similaire à Sensibilisation dans les communautés à l'épargne-études, permettrait d'augmenter grandement la participation au REEI. Actuellement, seulement 14 % des Canadiens admissibles cotisent à un REEI¹².

4. Communautés locales

Intégrer les approches relatives à l'économie sociale et au développement économique communautaire aux initiatives de réduction de la pauvreté

Toute approche de développement économique communautaire qui vise à réduire la pauvreté doit tenir compte de l'importance du lieu¹³. Le développement économique communautaire, ancré dans le principe voulant que les questions sociales, économiques et environnementales soient interconnectées, est une action axée sur le plan local qui sert à créer des occasions économiques, tout en réduisant la pauvreté et le chômage et en favorisant la participation locale et la durabilité environnementale. La création d'une société de développement communautaire (SDC) par l'organisation EndPovertyEdmonton est un exemple de développement économique communautaire à l'œuvre. Une SDC est une société

sans but lucratif qui crée des occasions économiques pour les personnes à faible ou moyen revenu dans les quartiers à besoins élevés. Celle d'Edmonton fournira des services dans des domaines tels que le logement abordable, la revitalisation de l'immobilier commercial, le développement d'entreprises locales et la formation de la main-d'œuvre.

En outre, les approches suivantes en matière de développement économique communautaire contribuent au maintien de communautés locales fortes et inclusives :

a. Soutenir les objectifs de formation des compétences et réduire la pauvreté par l'entremise d'accords sur les infrastructures

Les dépenses en infrastructure, particulièrement pendant des périodes de recrudescence du chômage, peuvent contribuer à la relance économique et à la réduction de la pauvreté. Étant donné les besoins actuels et prévus en travailleurs qualifiés dans les métiers, ce point mérite une attention particulière. L'une des manières dont on peut se servir des dépenses en infrastructure pour sortir plus de Canadiens de la pauvreté consiste à s'assurer que les objectifs en matière de formation des compétences reposent sur des accords sur les infrastructures. On peut y parvenir en assujettissant les investissements en infrastructures publiques à certaines conditions d'approvisionnement, l'objectif étant de former et d'employer des Canadiens qui font face à de grands obstacles à l'emploi¹⁴.

b. Faire connaître des exemples de réussite dans le domaine du transport en commun abordable et favoriser la reproduction des modèles de réussite

Éliminer les obstacles au transport fait partie intégrante de toute stratégie de réduction de la pauvreté et contribue à maintenir des communautés inclusives et florissantes. Les systèmes de transport en commun accessibles et abordables aident les gens à participer à la vie communautaire et à répondre à leurs besoins de base.

Récemment, la Ville de Calgary a annoncé des plans visant à mettre en place, d'ici mars 2017, des frais progressifs pour les usagers du système de transport en commun. Cette mesure réduira le coût du laissez-passer mensuel pour les Calgariens à faible revenu. La mesure est le fruit d'un partenariat de financement avec le gouvernement de l'Alberta et n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Ville. Le coût du laissez-passer mensuel pour les gens qui vivent dans la pauvreté passera de 44 \$ à un montant se situant entre 5,15 \$ et 51,50 \$, selon le revenu.

En présentant de tels exemples de réussite aux chefs de file canadiens et en encourageant la collaboration entre les provinces et les municipalités, le gouvernement du Canada peut à la reproduction de ce type d'initiative à l'échelle du pays.

¹ Statistique Canada, *Populations dans les ménages privés, Mesure de faible revenu (après impôt), Enquête nationale auprès des ménages 2011*, n° de catalogue 99-014-X2011043, Ottawa, (Ontario), 2011.

² Campagne 2000, *2015 Report Card on Child and Family Poverty in Canada: Let's End Child Poverty for Good, 2015*, <http://www.campaign2000.ca/reportCards/2015RepCards/NationalReportCardEn2015.pdf>.

³ Carol-Anne Hudson, *Poverty Costs 2.5: Investing in Albertans*, Vibrant Communities Calgary and Action to End Poverty in Alberta, 2014, p. 5.

⁴ Nathan Laurie, *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*, Ontario Association of Food Banks (OAFB), 2008, p. 19, <http://www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf>.

⁵ Fédération canadienne des municipalités, *Les villes et les collectivités : Partenaires dans l'avenir du Canada*, 2015.

⁶ Michael Morden, *Back to Work: modernizing Canada's labour market partnership*, Centre Mowat, 2016, p. 37, https://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/123_back_to_work.pdf

⁷ Prospérité Canada, *Qu'est-ce que l'autonomisation financière?*, <http://prosperitecanada.org/Financial-Empowerment/Overview.aspx>.

⁸ Emploi et Développement social Canada, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, *Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) : Rapport d'évaluation sommative 2015*, http://www.edsc.gc.ca/fr/rapports/evaluations/2015/programme_canadien_epargne_etudes.page?&_ga=1.145511735.247110670.1447093813.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Tyler Meredith, « Improving the Canada Learning Bond », *Options politiques*, IRPP, 22 juin 2015, <http://policyoptions.irpp.org/2015/06/22/improving-the-canada-learning-bond/>.

¹¹ Pour plus de renseignements sur le projet Champions de l'autonomisation financière, soutenu par le Programme de partenariats pour le développement social, consulter <http://prospercanada.org/Our-Work/Centre-for-Financial-Literacy/Financial-Empowerment-Champions-Project.aspx>.

¹² Gouvernement de la Colombie-Britannique, Social Development and Social Innovation, *New RDSP guide helps people with disabilities save for the future*, 30 octobre 2015, consulté le 3 novembre 2016, <https://news.gov.bc.ca/releases/2015SDSI0067-001806>.

¹³ Pour plus de renseignements sur la réduction de la pauvreté en fonction du lieu, consulter le rapport suivant : https://ccednet-rcdec.ca/files/ccednet/Place-Based_Poverty_Reduction_Main_Report.pdf.

¹⁴ Andrew Jackson, « Getting it Right on Federal Infrastructure: Procurement, Skills and Equity », *National Newswatch*, 10 février 2016, consulté le 13 octobre 2016, <http://www.nationalnewswatch.com/2016/02/10/getting-it-right-on-federal-infrastructure-procurement-skills-and-equity/#.VvSY8rJhE>.